

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Ordre du jour</b>              | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation de l'ordre du jour</li><li>2. Approbation du PV du 10.11.2011</li><li>3. Election des commissions permanentes (primaire/sec.)</li><li>4. Identité du Conseil d'établissement</li><li>5. Octroi ou non du congé de la veille de l'Ascension</li><li>6. Divers et propositions individuelles</li></ol>   |
| <b>Lieu</b>                       | Chigny – Salle du Conseil   |
| <b>Date et horaire</b>            | 26.01.2012 – 20h00  |
| <b>Participants (22)</b>          | Parents :<br>Marty Pierre, Ruef Bayiha Christine, Joannet Sandy, Orlando Carine, RoCHAT Philippe, Penseyres Sabine<br><b>Professionnels école :</b><br>André Stéphane, Engeli Béatrice, Fournand Anne, Monnard Claire, Cordey Pierre-Alain, Monnard Claire<br><b>La société civile :</b><br>Mayor Claude-André, Chatelain Cyrille, Vouillamoz Daniel, Theintz Christine, François Meylan<br>Les autorités :<br>Dubey Maria-Pia, Podio Sylvie, Capraro Aleksandra, Jaques Vincent, Perret-Jeanneret Françoise, Ropraz Karine |
| <b>Absents, excusés</b>           | De Goumoëns France, Valérie Mutschler,  |
| <b>Rédacteur du procès-verbal</b> | Anne Leray  |
| <b>Distribution</b>               | Membres du CE<br>Secrétariat ASIME  |
| <b>Date d'émission</b>            |   |

| <b>Sujet / Décisions / Actions</b>  | <b>Resp.</b> | <b>Délai</b> |
|---|--------------|--------------|
| <b>1. Approbation de l'ordre du jour</b><br><br>L'ordre du jour est approuvé sans modification. |              |              |
| <b>2. Approbation du PV</b>   |              |              |

Le PV est approuvé sans modification.

### 3. Election des commissions permanentes

Mme Podio propose d'élire les candidats en bloc, par commission, car le nombre de candidats inscrits correspond aux statuts.

Les candidats présentent leur motivation.

Les candidats absents sont présentés :

Mme Podio : Mme F. De Goumoëns et M. F. Meylan

M. Cordey : Mme Mütschler.

Mme Paims : représente l'APE Echichens.

Mme Maria Pia Dubey a le dicastère des écoles à Vufflens.

M Chatelain représente l'APE de Morges.

Election pour 5 ans.

**Proposition** à l'assemblée de la procédure d'élection en bloc, par commission :

Les membres acceptent à l'unanimité

**Vote :**

Commission primaire : élue à l'unanimité

Commission secondaire : élue à l'unanimité

Responsable 1ère séance : convocation primaire M Cordey

Responsable 1ère séance : convocation secondaire Mme Engeli

La convocation de ces commissions aura lieu en fonction des besoins.

### 4. Identité du Conseil d'établissement

Faut-il élaborer un logo, modifier l'identité ?

Proposition : insérer entre les lignes ASIME : Conseil d'établissement.

D'autres solutions seront proposées aux membres lors de l'envoi du PV.

### 5. Octroi ou non du congé de la veille de l'Ascension

Congé de la veille de l'Ascension :

La loi scolaire prévoit que les communes puissent octroyer deux demi-journées pour des événements locaux.

Bref historique :

Cet octroi était lié, du temps des commissions scolaires à l'argument suivant : en raison d'un temps long entre les vacances de Pâques et Juillet, cette coupure s'avérait positive. Le CET (le conseil d'établissement transitoire) a prolongé cet octroi. Depuis la fin du CET, plus personne ne pouvait décider de ces demi-journées de congé. Elles ont donc été maintenues.

**Vote :**

Les membres acceptent-ils l'octroi de cette demi-journée ?

Accord : large majorité

Abstention : 1

M. Vouillamoz propose d'informer les structures parascolaires qui n'ont pas forcément la structure d'accueil adaptée pour compenser ces congés.

PAC souligne qu'il y a un canal de communication par l'Office de la gestion scolaire, M Hürzeler.

M. Vouillamoz se charge d'informer le réseau des mamans de jours.

## 6. Divers et propositions individuelles

### Directives concernant les distributeurs automatiques (réf. mail adressé aux membres du CE) :

Présence de camionnettes de boulangeries dans les préaux :

Mme Fournand : le groupe santé a constaté que le boulanger venant à Chanel offre des produits (pains au chocolat, croissants gras, coca, etc.) qui ne répondent pas aux critères du groupe santé. Faut-il maintenir cette vente lors des récréations ?

Mme Engeli : la réflexion a été faite pour le secondaire. Toutes les boissons sucrées ont été supprimées. Les boulangeries ne doivent offrir que des petits pains (au lait, complets, paysan), et de l'eau.

Mme Perret Jeanneret soulève le problème des parents qui ne donnent pas de déjeuner, récré et même pas un pique-nique pour le sport.

M. Cordey : souligne qu'au collège de la Burtignière, le groupe santé veille aux produits proposés.

Un point d'eau sera installé à l'extérieur.

Dr Mayor : le petit déjeuner est impératif. Les parents sont responsables. Propose une politique globale dans les établissements.

Mme Joannet propose de contacter les parents pour les sensibiliser à l'importance du petit déjeuner.

M. Martin : dans l'enceinte de l'école la vente incite à dépenser de l'argent et peut créer des querelles entre ceux qui ont de l'argent et ceux qui n'en n'ont pas.

M Rochat : ne serait-il pas possible de vendre des pommes ?

Mme Capraro : pourquoi ne pas proposer des produits de saison ?

Mme Ruef : souligne que tous les parents ne sont pas informés de la présence de boulangerie dans les préaux.

M. Cordey souligne que c'est un service et qu'il n'y a pas de contrat. Ce service peut être supprimé à tout moment, sur décision des directions d'établissements.

Résumé de Mme Podio :

Le Conseil d'Etablissement souhaite-t-il la suppression du service de boulangerie pour les élèves du Primaire ?

**Proposition du Conseil d'établissement :**

Envisager la suppression de ce service au Primaire (rentrée scolaire)

Maintenir le service et surveiller l'offre au Secondaire.

M. Cordey : souligne que tout ce qui est débattu au sein du Conseil d'établissement n'est que consultatif, ce n'est pas une injonction. Les directions des écoles sont habilitées à trancher.

**Projet de modification d'horaire scolaire : matin 4p, après-midi 3p**

M. Cordey : Les 3 directions ont été malmenées par le changement d'horaire du 12 décembre 11. Cette situation les a conduites à une réflexion sur une modification d'horaire en 4 périodes le matin et 3 l'après-midi au lieu de 5 et 2 dès la 5<sup>ème</sup> (7<sup>ème</sup> Harmos).

La Leo est sous toit mais le règlement d'application n'étant pas finalisé, les grilles horaires ne sont pas encore définies. Il est donc prématuré de constituer un groupe de travail.

Il est évident que toutes les propositions seront traitées au sein du Conseil d'établissement.

**Art. 9 du règlement du Conseil d'établissement**

Mme Ruef rappelle qu'une fois par année, il faut réunir les parents- Ce sont les représentants du quart « parents » qui sont responsables de cette convocation afin de leur transmettre les activités de la Commission.

Mme Theinz souligne que les parents n'ont eu aucune communication de la composition de ce Conseil d'établissement. Les APE se plaignent que les procès-verbaux ne sont pas à disposition.

**Décision :**

Mme Podio demandera à la responsable informatique de Morges de créer un lien avec l'ASIME. Le public y trouvera les PV et la composition de la commission (seulement le nom des membres et le quart dont ils font partie), avec une adresse mail centralisée. Chaque commune pourrait insérer ce lien dans son site.

**Attention :**

les séances doivent être annoncées au pilier public de toutes les communes concernées.

**Mme Engeli - Article de la presse dans le Journal de Morges**

Est à disposition des parents et des autorités pour toute information. Propose la consultation d'un document relatif à cette situation.

**Remarque du Dr Mayor :**

Dr Mayor regrette que les PPLS ne fassent pas partie du Conseil d'établissement.

Mme Fournand : la proposition leur a été faite de participer en tant que professionnels de l'école. Ils ont refusé.

M. Cordey souligne qu'il n'y a que 2 sièges par établissement.

**Prochaine séance**

Mercredi :9 mai 2012

Bremblens, 20h00, salle du conseil.

pour le Conseil d'établissement

la présidente

la secrétaire



S. Podio



A. Leray